LA LIBRE PENSEE



**Fédération départementale de Vendée de la Libre Pensée**

**Pôle associatif -- 71 Boulevard Aristide Briand -- Boîte à lettres 58 85000 La Roche-sur-Yon**

librepensee.85@gmail.com --- tél 06 88 55 95 16 --- site national : [http://www.fnlp.fr](http://www.fnlp.fr/) --- portail des fédérations – page Vendée

https://www.facebook.com/LibrePenseeVendee/

A PROPOS DES 700 ANS DU DIOCÈSE - VOLET 4

(700 ans de Paix et d'Amour : PMA, La Vendée consacrée au Sacré-Coeur de Jésus, antisémitisme, s'agit-il des " racines chrétiennes de la France et de la Vendée" ?)

Ce quatrième volet ne se préoccupera pas des soubresauts internes au diocèse.

Pour l'actualité récente, citons divers points du communiqué du 28 septembre de l'ex-évêque sur la PMA-AMP :

**"Le désir d'enfant n'équivaut pas à un droit à l'enfant**

*Sur la question de la PMA, Mgr Alain Castet, évêque de Luçon lance un appel au réveil des consciences. Suite aux propos récents de Mme Schiappa, secrétaire d'Etat, et à l'avis favorable du Comité consultatif national d'éthique sur l'ouverture de la PMA ou AMP aux femmes seules et aux couples de femmes, l'évêque de Luçon, dans un texte intitulé****Le désir d'enfant n'équivaut pas à un droit à l'enfant,****souhaite alerter les citoyens et les législateurs afin que l'enfant reprenne toute sa place au cœur du débat.(...)*

Notre pays va de nouveau connaître un temps important de débat avec la révision prévue des lois dites « de bioéthique » en 2018. Cette révision doit en effet être précédée d'« états généraux » de la bioéthique. Nous gardons en mémoire l'implication des catholiques lors des états généraux similaires de février à juin 2009, et il est à souhaiter qu'il en soit de même dans quelques mois.

**L'enfant est en fait à la fois au cœur de la question et le grand absent des débats autour de l'AMP."**

NdlR : Ceci signifierait que l'évêque veut demander à l'enfant s'il veut naître.

(...) "Ensuite parce que ce qui est accordé aux femmes seules ou en couple ne peut être refusé aux hommes seuls (\*) ou en couple, lesquels auront alors recours à des femmes pour porter l'enfant souhaité (« gestation pour autrui »), dans des conditions contractuelles là encore tarifées. Ce n'est plus seulement l'enfant, mais certaines femmes qui sont alors réduites à être une donnée du marché de la procréation."

Source http://vendee.catholique.fr/actualites/actualites-en-cours/4970-le-desir-d-enfant-n-equivaut-pas-a-un-droit-a-l-enfant.html

NdlR : l'évêque semble négliger quelques règles de droit qui existent et n'imagine pas celles qui pourront protéger les unes et les autres.

(\*) c'est pour permettre aux évêques d'avoir des enfants bien sûr ! Lui qui semble le refuser pourquoi l'interdire à d'autres ?

Pour conclure sur ce point alors que notre droit reconnaît l'enfant à sa naissance, ne pas oublier que pour l'Eglise catholique tout être, toute créature provient de Dieu, donc dès la procréation, ce qui la conduit à s'opposer à l'IVG, à la révision des lois dites de " bioéthique", au libre choix de sa fin de vie, à toute recherche sur les embryons, et maintenant à la PMA - AMP, la GPA, même encadrée juridiquement .

**Ce mois de novembre 2017 fait remonter les positions de l'Eglise de Vendée pendant la guerre 1914-1918.**

C'est "l'Union sacrée" !

Mais le dogme est bien présent , bien avant la guerre.

On peut se référer ainsi à la reproduction d'un article de La Croix dans la Semaine catholique du diocèse de Luçon (SCddL) 12 octobre 1912. (n° 1-52 Table des matières v. 628 - 4 Num 115/37 - Les Archives départementales de Vendée ont numérisé tous les bulletins du diocèse et paroissiaux.)

Un extrait de la page 810 de la Semaine de 1912 :

"L'arme de choix contre l'infidèle"

(...)Nous souhaiterions que revenant à l'antique foi catholique, les populations chrétiennes mais hélas schismatiques, des Balkans pussent marcher contre le Croissant en arborant la Croix et en invoquant "la toute sainte "Reine du ciel.

L'infidèle, pour nous, n'est pas seulement le Turc. Il est à nos portes, il est dans nos murs Il est dans les sectes qui nous oppriment; dans les livres, dans les publications qui diffusent le venin de l'erreur. Il est dans le relâchement des mœurs, en un pays qui fait la guerre à Dieu et à ses serviteurs. Il est dans l'athéisme officiel.

Nous avons une arme pour le combattre le chapelet "(...)

Gare aux coups de chapelet !

Citons cette interdiction le 6 mars 1915 de la lecture de la France de Bordeaux et du Sud -Ouest.

Camille Pelletan a publié un article " L'attitude du Pape" à propos des soucis de l'archevêque de Malines (en Belgique occupée), La Semaine catholique reproduit une lettre de l'archevêque de Bordeaux :

"(...) Nous déclarons en outre que les catholiques sont tenus de s'interdire la lecture de *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*  qui s'est permis souvent d'attaquer la religion, c'est à dire le plus ferme appui de l'ordre social et du vrai patriotisme (...).Nous déclarons enfin que tout fidèle qui nonobstant cette prohibition, vendrait achèterait ou lirait habituellement *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest,* devrait être regardé comme coupable de faute grave et traité, en ce qui concerne l'administration des Sacrements, d'après les principes de la théologie morale sur les habitudinaires. Donné le 25 février 1915- Paulin, cardinal Andrieu archevêque de Bordeaux ".

**Mais l'année 1917 est riche d'évènements !**

L'Eglise est inquiète et prudente sur le cas de Claire Ferchaud, la "voyante de Loublande" qui prétend recevoir des ordres directement du Christ. L'évêque de Poitiers met en garde les fidèles (SCddL du 7 avril). Mais rien n'y fait. Et le déferlement se développe pour revendiquer la présence du Sacré-Coeur sur le drapeau français et une pétition est engagée dans ce sens, bien que la loi interdise la présence de tout emblème sur le drapeau !

**Le 18 avril 1917, la Vendée est le premier département français à être consacré au Sacré-Coeur,**

Citons la SCddL du 21 avril page 257 :

"D'une voix vibrante qui retentit sous les voûtes et fait verser les larmes, M. le Sénateur Halgan (président du Conseil Général) prononce une consécration solennelle de la Vendée au Sacré-Coeur de Jésus. La bénédiction est donnée !

Monseigneur prend à son tour la parole. Il a noté au passage que cette consécration est un acte de foi, de supplication et d'espérance; il témoigne à ses éminents diocésains sa joie et sa fierté de cet acte public de leur dévotion au Sacré-Coeur; il ratifie leurs espoirs ; Dieu nous viendra en aide et la Vendée sera particulièrement protégée et bénie par le Sacré-Coeur de Jésus.

Puis il bénit l'assemblée. et ainsi fut accomplie et close *cette première consécration d'un département de France au Sacré-Coeur de Jésus*".

On notera qu'à diverses dates, des communes, un canton furent également consacrés .

La loi de 1905 n'est pas évoquée directement mais il s'agit bien de la combattre !

**Et après ?**

La Vendée est un des départements dont la population a payé un des plus lourds tributs à cette guerre avec 22 000 morts!

La revendication de placer le Sacré-Coeur de Jésus sur le drapeau national fut refusée.

Elle perdurera un temps puisque le 14 juin 1925 une procession à La Chaume est conduite derrière un drapeau contenant cet emblème. Cela attire une protestation de la Libre Pensée des Sables dans sa réunion du 21 juin 1925. Une lettre est adressée au maire et au commissaire de police pour faire respecter la loi ! Ce dernier a répondu que dès le 14 juin au soir, les dispositions avaient été prises pour faire respecter la loi .

**Qui ne respecte pas les lois ? Aujourd'hui comme hier !**

Préparer les populations pour les décennies à venir est une tâche de l'Eglise ; on peut rappeler ce qui était écrit en 1898 sur l'Affaire Dreyfus. Rappelons que les prêtres étaient des fonctionnaires, du fait du Concordat Napoléonien de 1801 que la loi de Séparation de 1905 a abrogé. On retrouvera ces genres de propos entre les deux guerres, et au delà pendant le régime de Vichy, avec les conséquences que l'on connaît !

BULLETIN PAROISSIAL ILE D'YEU 15 JANVIER 1898 (ADV bull paroissiaux île d'Yeu vue 5)

 "Tous les bons Français se réjouissent de l'acquittement du commandant Esterhazy, que par d'odieuses machinations les syndiqués Juifs et autres voulaient substituer à Dreyfus si justement condamné par le Conseil de Guerre. Vive l'armée que ces misérables voulaient déshonorer : Vive la France !"

BULLETIN PAROISSIAL ILE D'YEU 1er MAI 1898 (ADV bulletin paroissial île d'Yeu 1898 vue 18)

"HOMARDS ET PIEUVRES. - *En voulez-vous des z'homards ?* Pauvres chères bêtes, indignement calomniées ! Elles commencent à montrer leurs cornes, et les pêcheurs se préparent à leur *serrer* amicalement la *pince*. Mais malheureusement les pieuvres ont fait leur apparition. Qui ne sait que l'an dernier elles ont détruit à elles seules le tiers de la pêche ? de vrais chéquards et de vrais juifs, quoi :... La Pieuvre Juive, on le sait en effet, a dévoré le tiers de la fortune de la France.

La Pieuvre maçonnique veut s'emparer du reste, en lançant partout ses tentacules énormes avec les suçoirs qui s'appellent chéquards, panamistes, sudistes, dreyfusistes, zolistes...(...)".

Le "peuple déicide" a subi ultérieurement maintes agressions, tortures et autres horreurs, sans oublier les Francs-Maçons, les Libres-Penseurs et bien d'autres!

La Vendée, département Consacré au Sacré-Coeur de Jésus a-t-elle été protégée ? ! Quelles sornettes !

Est-ce cela le "*ressourcement patrimonial et identitaire* " (...) afin de "*faire vivre les racines chrétiennes de la Vendée et de la France*" comme le revendique Ph. de Villiers dans le Figaro du 31 octobre 2016 ? ou comme M. Auvinet, actuel président du Conseil départemental : " *On doit pouvoir, en France, transmettre notre histoire, y compris nos racines chrétiennes"* dans le communiqué du 9 novembre 2016.

Aujourd'hui comme hier, la Libre Pensée combat pour la défense et le respect de la liberté de conscience de TOUS les citoyens et citoyennes de ce pays !

La Roche-sur-Yon le 14 novembre 2017